

# **BGer 9C\_463/2021 vom 28. Oktober 2021**

Bundesgericht, 2021-10-28, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_9C\\_463\\_2021](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_9C_463_2021)

FR: TF 9C\_463/2021 du 28 octobre 2021

IT: TF 9C\_463/2021 del 28 ottobre 2021

## **Erwägungen**

### **E. 1**

Le Tribunal fédéral examine d'office la recevabilité des recours qui lui sont soumis ( ATF 145 II 168 consid. 1; 144 II 184 consid. 1).

### **E. 2**

Le recours en matière de droit public (cf. art. 82 ss LTF ) est recevable contre les décisions qui mettent fin à la procédure ( art. 90 LTF ), ainsi que contre les décisions préjudicielles et incidentes qui sont notifiées séparément et qui portent sur la compétence ou sur une demande de récusation ( art. 92 al. 1 LTF ).

Selon l' art. 93 al. 1 LTF , les autres décisions préjudicielles et incidentes notifiées séparément ne peuvent faire l'objet d'un recours que si elles peuvent causer un préjudice irréparable (let. a) ou si l'admission du recours peut conduire immédiatement à une décision finale qui permet d'éviter une procédure probatoire longue et coûteuse (let. b). D'après l' art. 93 al. 3 LTF , si le recours n'est pas recevable en vertu des al. 1 et 2 ou qu'il n'a pas été utilisé, les décisions préjudicielles et incidentes peuvent être attaquées par un recours contre la décision finale dans la mesure où elles influent sur le contenu de celle-ci.

### **E. 3**

En l'espèce, la décision de l'office recourant du 22 juillet 2021 portant sur l'octroi de rentes a été attaquée par l'intimé et la cause AI 329/21 est pendante devant la juridiction cantonale de recours. Il s'ensuit que l'arrêt du 13 décembre 2019, qui constitue une décision incidente au sens de l' art. 93 LTF (cf. ATF 139 V 600 ), ne pourra être déféré au Tribunal fédéral en vertu de l' art. 93 al. 3 LTF que lorsque la décision finale sur le droit aux prestations AI aura été rendue (cf. arrêt 9C\_838/2017 du 5 juin 2018 consid. 3 et la référence). Le recours du 9 septembre 2021 est donc prématuré et doit être déclaré irrecevable selon la procédure simplifiée de l' art. 108 al. 1 let. a et al. 2 LTF . La requête d'effet suspensif qui l'assortit n'a plus d'objet.

### **E. 4**

Afin de sauvegarder ses droits, l'office recourant n'avait pas d'autre choix que de porter l'arrêt incident du 13 décembre 2019 devant le Tribunal fédéral dans les trente jours à compter de la notification de sa décision du 22 juillet 2021 ( art. 100 al. 1 LTF ; ATF 142 II 363 ). Comme la Cour de céans a été informée de la situation procédurale avant de débiter l'instruction de la cause et d'ordonner un échange d'écritures, il ne sera pas perçu de frais ( art. 66 al. 1 LTF ). L'intimé a droit à des dépens réduits liés à la correspondance du 21 octobre 2021 ( art. 68 al. 1 LTF ).

Par ces motifs, la Juge unique prononce :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.